

PROGRAMME DE LA FORMATION A LA SECURITE ELECTRIQUE
Personnel Electricien
NIVEAU D'HABILITATION BR B2V B1V BC HOV

DUREE :

21 heures

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Les stagiaires doivent avoir des compétences techniques en électricité.

Ils doivent également avoir été reconnus aptes médicalement

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Nous contacter

MODALITES DE FINANCEMENT :

Cette formation n' est pas éligible au CPF, au financement par pôle emploi ou par l'employeur (OPCA).

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Au terme de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Énoncer les effets du courant électrique
- Citer les différents domaines de tension, les zones d'environnement et leurs limites
- Décrire le principe, les symboles d'habilitation et les rôles de chacun
- Donner les principes généraux de prévention
- Utiliser et vérifier les équipements de protections collective et individuelle
- Réaliser des tâches non électriques et des interventions, travaux, consignations en toute sécurité
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés théoriques et exercices pratiques

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Formateur en prévention du risque électrique.

Diaporama, vidéoprojecteur, salle équipée de tables et chaises, paperboard, livrets de formation, matériel de sécurité (EPI et EPC), installations électriques.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un avis d'habilitation électrique concernant chaque stagiaire sera remis à l'employeur suite à cette évaluation.

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire en fin de formation.

CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Une évaluation théorique (QCM) et pratique (mise en situation sur installations électriques) de chaque stagiaire est effectuée par le formateur.

CONTENU DETAILLE :

Principes généraux de la prévention

Rappels

Opérations d'ordre électrique

Les différentes étapes

Reconnaître les matériels électriques

Les documents associés (instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape déconsignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...)

Les limites de son titre d'habilitation

Conditions

Symboles

Maintien ou renouvellement

Les différentes zones (zones d'environnement et leurs limites)

Zone de travail définie

Zone de voisinage

Mesures de prévention

Éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

PROGRAMME DE LA FORMATION

SECURITE ELECTRIQUE personnel électrique

HABILITATION BR B2V B1V BC HOV

Équipements de travail utilisés

Risques et mise en œuvre

Mise en sécurité d'un circuit

Mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée

Moyen de protection individuel, collectif

Identifier, vérifier, utiliser

Induction et couplage capacitif et mesure de protection associée (mise en équipotentialité)

Incident ou accident d'origine électrique

Analyser les accidents et presque accidents

Page1/2

VigiePro

N° SIRET : 10021585400017

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous le N° (en cours d'attribution)

PROGRAMME DE LA FORMATION A LA SECURITE ELECTRIQUE

Personnel Electricien

NIVEAU D'HABILITATION BR B2V B1V BC HOV

Analyser ses pratiques personnelles

Accident et incendie

Procédure et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique

Page 2/2



VigiePro

N° SIRET : 10021585400017

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous le N° (en cours d'attribution)